

# directeur du SIEC des académies de Créteil, Paris et Versailles

[Email](#) [Imprimer](#) [Je postule à cette offre](#)

## Détail de l'offre

### Informations générales

#### Organisme de rattachement

Ministère de l'éducation nationale/Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche

#### Référence de l'offre

2018-103272

#### Localisation

Europe, France, Ile-de-France, Val de Marne (94)

#### Date de fin de publication

31/01/2018

### Description du poste

#### Catégorie

Encadrement supérieur

#### Domaine fonctionnel

Education et formation tout au long de la vie

#### Autres domaines fonctionnels

#### Statut du poste

Susceptible d'être vacant

#### Nature du poste recherché

Titulaire exclusivement

#### Intitulé du poste

directeur du SIEC des académies de Créteil, Paris et Versailles

#### Descriptif de l'employeur

Le service interacadémique des examens et concours (SIEC) est rattaché administrativement à l'académie de Paris. Il est certifié ISO 9001 : 2015. Il assure les missions nationales confiées par l'administration centrale du ministère de l'éducation nationale et du ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, après accord des recteurs de Créteil, Paris et Versailles.

#### Descriptif du poste

Le directeur de ce service organise le déroulement des examens et des concours pour environ 650 000 candidats chaque année, depuis la fabrication des sujets jusqu'à la délivrance des diplômes. Le directeur du SIEC exerce les compétences des trois recteurs d'Ile-de-France en matière d'examens et de concours, sous leur autorité, la coordination étant assurée par le comité régional académique d'Ile-de-France. Il anime le réseau des centres de service partagé pour la logistique des concours (CSPC), qui organise des concours pour le compte de ministères autres que les ministères chargés de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur. Il signe les sujets d'examens autres que ceux du baccalauréat général et technologique et que ceux relatifs à l'enseignement général pour les autres examens de

l'enseignement technologique. Il est le porte-parole du SIEC et assure, à ce titre, les relations presse et la communication institutionnelle ou de crise. En cas d'absence du recteur, il assure la présidence du comité technique spécial du rectorat de l'académie de Paris, pour les questions relatives au SIEC et à la maison des examens d'Arcueil. Il gère les procédures disciplinaires à l'encontre des candidats aux examens et aux concours, au nom des recteurs de Créteil, Paris et Versailles.

Il dispose pour remplir ses missions de 375 agents, de la maison des examens d'Arcueil dont il assure la gestion matérielle et le service intérieur et d'un budget opérationnel de programme (BOP), dont il est responsable, d'un montant de 52 millions d'euros environ. Il participe au comité des responsables des BOP du programme « soutien » de la politique de l'éducation nationale. Le directeur du SIEC est ordonnateur secondaire des dépenses.

Il appartient de droit au comité de domaine examens et concours et au comité de pilotage du programme informatique CYCLADES de gestion des examens et concours, dont il assure conjointement la maîtrise d'ouvrage, en tant que pilote national du CSPC.

#### **Conditions particulières d'exercice**

Peuvent être nommés dans l'emploi de directeur du service interacadémique des examens et concours des académies de Créteil, Paris et Versailles :

- les directeurs académiques des services de l'éducation nationale ;
- les administrateurs civils justifiant en cette qualité d'au moins quatre ans de services effectifs ;
- les professeurs agrégés ayant atteint au moins le sixième échelon de la classe normale ;
- les attachés d'administration de l'Etat, hors classe ou les attachés d'administration de l'Etat, directeur de service ayant atteint au moins le 4ième échelon. Les attachés doivent justifier de dix ans de services effectifs de catégorie A ;
- les fonctionnaires nommés depuis deux ans au moins dans l'emploi de directeur général d'EPCSCP;
- les fonctionnaires nommés dans l'emploi d'administrateur de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.

L'emploi de directeur du SIEC bénéficie d'une NBI de 80 points.

#### **Ouvert aux contractuels**

Non

### **Informations complémentaires**

#### **Informations complémentaires**

Les candidatures, constituées d'un curriculum vitae détaillé, d'une lettre de motivation et d'une copie du dernier arrêté de promotion ou de nomination, doivent parvenir, par la voie hiérarchique, dans un délai de 3 semaines à compter de la date de la présente publication au Journal officiel de la République française, au ministère de l'éducation nationale - ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation (direction générale des ressources humaines, service de l'encadrement, sous-direction de la gestion prévisionnelle et des missions de l'encadrement, bureau des emplois fonctionnels et des carrières) 72, rue Regnault, 75243, Paris Cedex 13, ainsi que sur la boîte fonctionnelle : [dgrh-e-1-2@education.gouv.fr](mailto:dgrh-e-1-2@education.gouv.fr) et à la mission pour la politique de l'encadrement supérieur (MPES) sur la messagerie suivante : [mpes.mobilite@education.gouv.fr](mailto:mpes.mobilite@education.gouv.fr).

#### **Localisation du poste**

**Localisation du poste**

Europe, France, Ile-de-France, Val de Marne (94)

**Lieu d'affectation**

Arcueil